



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



07046036

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

19 MARS 2007

N°

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/03/2007 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **SCRL STOCAGI**

Forme juridique : **SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Siège : **Chaussée Brunehaut 75 7041 GIVRY**

N° d'entreprise : **0454 726.496**

Objet de l'acte : **Cession de parts**

L'an deux mille six, le 1^{er} janvier, se sont réunis, tous les associés, au siège social de la société.

Il a été décidé, à l'unanimité, de la cession des parts :

Mr Sneessens Victor cède 340 parts à Mr Sneessens Olivier et 10 parts à Madame Jasmin Stéphanie
(épouse de Mr Sneessens Olivier)

Mme Stasse Françoise cède 150 parts à Mr Sneessens Olivier.

Mr Sneessens Olivier avait déjà reçu au 01/01/2000, 350 parts de Mr Sneessens Victor, 150 parts de Mme Stasse Françoise.

De sorte qu'après l'opération, l'actionnariat se présentera comme suit :

Mr SNEESSENS Victor : 1 part
Mme STASSE Françoise : 0 part
Mr SNEESSENS Olivier : 990 parts
Mme JASMIN Stéphanie : 10 parts

Les associés

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature